



## OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

## VENTE IMMOBILIÈRE

Suite à l'annulation de la vente du mardi 31 mars 2020 en raison du COVID-19, une nouvelle vente est fixée au mardi 14 juillet 2020 à 9 heures 30 qui aura lieu à Genève, à la Salle des ventes de l'Office cantonal des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, au 1<sup>er</sup> étage, la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au registre foncier au nom de Monsieur Zacarias Manuel LOPEZ-IBARRA, avenue Adrien-Lachenal 25, 1290 Versoix (débiteur).

En raison du COVID-19 les personnes admises à la salle des ventes devront obligatoirement porter un masque et décliner leur identité (pièce de légitimation à présenter) et leur adresse. Ces données ne seront utilisées qu'à des fins sanitaires et communiquées au médecin cantonal seulement en cas de contamination au Covid, afin de retracer la chaîne de transmission.

**Désignation de l'immeuble de base :**

L'immeuble de base est situé avenue Adrien-Lachenal 25, commune de Versoix.

Sur cette parcelle 6786 de 1'502 m<sup>2</sup>, sont érigés les bâtiments n° 3131 de 343 m<sup>2</sup> (dépot), surface totale 344 m<sup>2</sup> (sur plusieurs immeubles); n° 3870 de 7 m<sup>2</sup> (bâtiment plus petit que 20 m<sup>2</sup>); n° 3871 de 92 m<sup>2</sup>, souterrain, (bâtiment plus grand que 20 m<sup>2</sup> non classé ailleurs); n° 4355 de 4 m<sup>2</sup> (véranda); n° 1201 de 407 m<sup>2</sup> (habitation - activités), surface totale 410 m<sup>2</sup> sur plusieurs immeubles; n° 1384 de 110 m<sup>2</sup> (habitation à plusieurs logements).

La parcelle se situe en zone de développement 4A.

**Description de la part de PPE à réaliser**

Le feuillet 6786 n° 119, représentant 28.6/1'000<sup>èmes</sup>, confère un droit exclusif sur le lot 5.06 (appartement, balcon).

Il s'agit d'un appartement de 3 pièces de 74 m<sup>2</sup> situé au 3<sup>ème</sup> étage, avec balcon de 24 m<sup>2</sup>, d'une cave au sous-sol et sans parking.

Il se compose de la manière suivante :

- un hall d'entrée, une cuisine ouverte sur le séjour équipée de meubles, d'un plan de travail, d'une plonge, d'une cuisinière, d'une hotte, d'un lave-vaisselle et d'un frigo, d'un séjour avec balcon, d'une salle de bains équipée d'une baignoire, d'un WC et lavabo et de deux chambres.

Le propriétaire ne donnant pas accès aux locaux, aucune visite n'est fixée, les intéressés devront consulter l'expertise qui sera déposée en même temps que l'état des charges et conditions de vente.

**Estimation de l'Office**

**Feuillet 6786 n° 119**

Ci.....CHF 645'000.--

**Délai de production : 15 juin 2020**

**(actualisation des créances déjà produites)**

**AVIS**

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **16 juin 2020** à l'Office cantonal des poursuites (rue du Stand 46, 1204 Genève) au 1<sup>er</sup> étage où chacun peut en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, **dans le délai fixé pour les productions**, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

La vente est requise par un créancier gagiste de 1<sup>er</sup> rang et des créanciers saisissants.

Genève, le 12 juin 2020

<https://www.ge.ch/evenement>

**OFFICE CANTONAL DES POURSUITES**

Martine KOHLER, juriste  
(022 388.91 41)